

Pacific Heads of Health Meeting

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

Renforcer les actions menées contre les MNT en tenant compte des recommandations de la Feuille de route régionale : progrès, défis et voie à suivre

Synthèse

Reconnaissant la charge disproportionnée imposée par les maladies non transmissibles (MNT), les dirigeants océaniques ont approuvé la Feuille de route régionale relative aux MNT, le tableau de bord de l'Alliance océanique pour le suivi de la lutte contre les MNT (MANA) étant utilisé pour rendre compte des progrès accomplis. Des progrès ont été constatés dans la lutte contre les MNT, notamment dans certains domaines liés au renforcement des politiques de prévention. Pour encore consolider les actions menées, la *Règlementation pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans le Pacifique : guide et recommandations* (le « Cadre législatif océanique ») a été approuvée, à l'appui de la réforme des lois relatives aux MNT.

Ces avancées demeurent toutefois insuffisantes pour atteindre les cibles mondiales de la lutte contre les MNT. La pandémie de COVID-19 et les autres maladies émergentes, ainsi que le changement climatique et les catastrophes naturelles continuent d'exacerber la charge des États et Territoires insulaires océaniques relative aux MNT. Il est impératif de prendre dans ce domaine des mesures urgentes pour aller vers un « Pacifique le plus sain possible ».

Les directeurs de la santé des pays océaniques sont invités : 1) **à prendre des mesures actives** pour s'assurer qu'un **comité** national plurisectoriel **de lutte contre les MNT** est établi pour superviser la mise en œuvre du **plan national** et **assurer le suivi** des progrès au moyen de la Feuille de route MANA, 2) à continuer de **renforcer les politiques et la législation** relatives aux MNT par l'intermédiaire du Cadre législatif océanique, 3) à **s'engager** à augmenter les investissements et améliorer les capacités au niveau des **soins de santé primaires**, et 4) à **inciter** les acteurs non étatiques à mener des **interventions visant à modifier les comportements**, pour s'attaquer aux causes profondes des MNT.

1. CONTEXTE

Les États et Territoires insulaires océaniques paient un tribut disproportionné aux maladies non transmissibles et figurent dans la liste des 10 pays enregistrant les plus hauts taux de diabète au monde¹. Bien qu'essentiellement évitables, les MNT sont responsables de quelque 75 % des décès dans les pays océaniques. Les décès prématurés et l'invalidité attribuables aux MNT augmentent le coût des soins de santé, entraînent une perte de population active et une réduction de la productivité, et constituent une menace pour la santé et un obstacle majeur au développement.

Afin de renforcer les actions plurisectorielles menées pour lutter contre les MNT, les dirigeants océaniques ont adopté la Feuille de route régionale relative aux MNT², qui comprend cinq grandes recommandations et diverses actions plurisectorielles formulées sur la base des « meilleurs choix » de lutte contre les MNT préconisés par l'OMS³. Le tableau de bord de l'Alliance océanique pour le suivi de la lutte contre les MNT (MANA) est utilisé comme mécanisme de responsabilité mutuelle pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en application de la Feuille de route. Les indicateurs du tableau de bord MANA, approuvés par les ministres de la Santé océaniques, complètent le cadre de suivi des îles-santé⁴, ainsi que les cibles et indicateurs mondiaux portant sur la progression des MNT⁵.

Le présent document résume les résultats préliminaires des avancées enregistrées en 2021-2022 par rapport à 2019-2020⁶ et par rapport au référentiel de 2017-2018⁷, au regard du tableau de bord MANA. Il aborde également les défis et les orientations futures concernant le renforcement des mesures nationales de lutte contre les MNT dans la région.

2. PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

À ce jour, sur les 21 pays insulaires océaniques, 10 (Fidji, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Niue, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga et Tuvalu) disposent de tableaux de bord mis à

¹ Fédération internationale du diabète, FID, Atlas 2021. https://diabetesatlas.org/idfawp/resource-files/2021/07/IDF_Atlas_10th_Edition_2021.pdf

² Feuille de route régionale relative aux MNT.

<http://documents.worldbank.org/curated/en/534551468332387599/pdf/893050WP0P13040PUBLIC00NCD0Roadmap.pdf>

³ Meilleurs choix et autres actions de lutte contre les MNT. <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/259232/WHO-NMH-NVI-17-9-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

⁴ Cadre d'action pour réactiver le concept d'îles-santé dans le Pacifique. [9789290616207_eng\(1\).pdf](https://www.who.int/publications/i/item/ncd-progress-monitor-2020)

⁵ Suivi de la progression des MNT 2020. <https://www.who.int/publications/i/item/ncd-progress-monitor-2020>

⁶ Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route, dont le suivi est effectué par l'Alliance océanique (MANA). <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0272424>

⁷ État de référence des actions politiques et législatives de lutte contre les MNT dans le Pacifique. <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-020-08795-2>

jour et validés pour 2021-2022, ces derniers devant toutefois encore être approuvés par les ministères de la Santé respectifs. Les tableaux de bord des 11 pays restants sont toujours en cours d'actualisation. Les résultats des 10 tableaux de bord mis à jour sont présentés ci-après, sans qu'y figurent les avancées des autres pays. S'il y a lieu, la progression globale observée à fin août 2022 pour la totalité des 21 pays est également indiquée (voir Annexe 1).

Recommandation n°1 : renforcer la lutte anti-tabac en portant progressivement les droits d'accise à 70 % du prix de détail des cigarettes.

Les 10 États et Territoires insulaires océaniques mis à jour pour 2021-2022 ont maintenu leur niveau courant de taxation du tabac (hormis un pays, où le niveau a baissé), comme indiqué pour 2019-2022 lors de l'édition 2021 de la réunion des directeurs de la santé des pays océaniques. La plupart des pays insulaires océaniques n'ont pas encore atteint la cible recommandée en matière de taxation du tabac, fixée à $\geq 70\%$. À ce jour, six pays ont atteint cette cible (Samoa américaines, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Palau, Tonga, Wallis et Futuna).

Recommandation n°2 : augmenter les taxes sur les boissons alcoolisées.

En 2021-2022, les 10 États et Territoires insulaires océaniques présentant des tableaux de bord actualisés ont maintenu le niveau de taxation de l'alcool signalé lors de l'édition 2021 de la réunion des directeurs de la santé des pays océaniques (hormis un pays où le niveau a grimpé, et un autre où il a baissé). Depuis le référentiel MANA de 2018, les 21 pays océaniques ont tous instauré des mesures de taxation de l'alcool, mais les niveaux de taxation sont bas et le plus souvent fondés sur le type de boisson, et non sur la teneur en éthanol comme le recommandent les meilleurs choix et actions de lutte contre les MNT préconisés par l'OMS.

Recommandation n°3 : améliorer les politiques relatives aux produits alimentaires et aux boissons directement liés aux MNT, notamment le sel et les boissons sucrées.

En 2021-2022, les 10 tableaux de bord mis à jour montrent que Niue a renforcé sa politique de réduction de la consommation de sel, que les Tonga et les Fidji ont mis en place des politiques visant à limiter les acides gras trans dans l'alimentation ; les Tonga ont adopté des recommandations diététiques en matière de régime alimentaire ; les îles Salomon et Tuvalu ont développé et amélioré leur taxation des produits alimentaires ; et Tokelau s'est doté

d'une politique pour des denrées alimentaires saines dans les écoles. Depuis le référentiel MANA de 2018, 15 pays insulaires océaniques ont adopté des mesures de taxation visant à décourager l'achat d'aliments / boissons néfastes pour la santé ; 16 pays ont instauré un plan ou une politique tendant à réduire la consommation de sel de la population ; et 8 pays disposent désormais d'un certain nombre de politiques visant à limiter les acides gras trans dans l'alimentation ; 14 pays ont adopté des recommandations diététiques en matière de régime alimentaire ; et 5 pays se sont dotés d'une législation ou de politiques restreignant le marketing des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées ciblant les enfants. Cependant, le niveau de concrétisation est bas et les possibilités d'amélioration nombreuses.

Recommandation n°4 : renforcer la prévention primaire et secondaire des MNT, notamment en intensifiant les actions menées au titre des interventions PEN de l'OMS dans le cadre des soins de santé primaires.

Les 10 États et Territoires insulaires océaniques ont tous préservé la disponibilité des directives nationales pour le diagnostic et le traitement d'au moins une des quatre principales MNT ainsi qu'une liste nationale de médicaments essentiels contre les MNT. En 2021-2022, le Samoa a renforcé les services de sevrage tabagique ; les Fidji et les Îles Salomon ont encore solidifié l'initiative des « hôpitaux amis des bébés » ; et les Tonga se sont dotées d'une législation garantissant au moins 12 semaines de congé de maternité payé pour encourager l'allaitement. Depuis le référentiel MANA de 2018, 20 pays au total disposent de directives nationales concernant le traitement, et 18 disposent d'une liste nationale de médicaments essentiels contre les MNT. S'agissant de la progression d'autres indicateurs relatifs aux actions menées dans le cadre du système de santé : 6 pays ont mis en place des restrictions à la commercialisation de substituts du lait maternel ; 5 pays disposent d'au moins un hôpital public certifié « hôpital ami des bébés » ; et 11 pays sont dotés d'une législation garantissant 12 semaines de congé de maternité payé. Cependant, la concrétisation reste faible et limitée.

Recommandation n°5 : renforcer la base de données probantes pour améliorer la planification des investissements et l'efficacité des programmes.

En 2021-2022, les progrès dans ce domaine restent inchangés pour les 10 tableaux de bord mis à jour, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, qui a mené une enquête sur la prévalence des facteurs de risque chez les jeunes; des Fidji, qui ont recueilli des données de suivi sur la

croissance des enfants ; de la Nouvelle-Calédonie, qui a renforcé le suivi de la croissance des enfants ; et des Fidji et des Îles Salomon, qui ont renforcé leurs efforts de collecte systématique de données sur la mortalité, ventilées par cause. Depuis le référentiel MANA de 2018, 17 pays ont réuni les données sur la prévalence des facteurs de risque de MNT chez les adultes, et 18 pays ont procédé à l'évaluation des données sur la prévalence du risque chez les adolescents au cours des 5 à 10 dernières années ; 20 pays disposent de systèmes pour la génération de données sur la mortalité, ventilées par cause ; et 16 pays collectent régulièrement des données sur la croissance des enfants. Plusieurs pays, dont les Fidji, les Tonga, Nauru, Palau et Kiribati, ont mené l'une des études d'impact suivantes quant aux taxes prélevées : tabac, alcool, boissons sucrées et autres aliments discrétionnaires, fruits et légumes. Il ressort de nombre de ces études que la majoration des taxes entraîne une augmentation du prix de vente au détail des produits, un accroissement des rentrées fiscales et une baisse du volume des importations. Davantage de données factuelles concernant la région sont toutefois nécessaires pour améliorer la planification et la prise de décisions.

Autre

a) Leadership et gouvernance

Les progrès réalisés dans l'application de la gouvernance et de l'impulsion politique restent inchangés en 2021-2022, exception faite de Kiribati ; certains plans nationaux de lutte contre les MNT ont pris fin, tandis que de nouvelles stratégies se dessinent. Dans l'ensemble, depuis le référentiel MANA de 2018 couvrant les 21 pays insulaires océaniques, 12 pays ont établi lors de ces quatre dernières années un groupe de travail plurisectoriel chargé de superviser la mise en œuvre de leur plan national de lutte contre les MNT ; il convient toutefois d'appuyer ce processus car bon nombre des groupes de travail ne sont pas pleinement fonctionnels. En outre, 17 PICT ont développé une stratégie nationale plurisectorielle de lutte contre les MNT.

b) Politiques de prévention

S'agissant des 10 tableaux de bord mis à jour pour 2021-2022, le Samoa et les Îles Salomon ont renforcé les politiques relatives aux espaces totalement non-fumeurs ; Kiribati et les Îles Salomon ont renforcé les avertissements sur les dangers du tabac ; le Samoa et les Îles Salomon ont intensifié les interdictions relatives à la publicité, à la promotion et au parrainage des produits du tabac ; les Fidji ont durci les restrictions à la vente de tabac et à la délivrance de

licences pour la vente de tabac ; et le Samoa a affermi sa position concernant la conduite en état d'ivresse. Les avancées dans la mise en œuvre des autres politiques de prévention restent inchangées en 2021-2022. Depuis le référentiel MANA de 2018 portant sur les 21 pays insulaires océaniques, 20 pays ont instauré une réglementation relative à la lutte contre l'alcool au volant, 8 pays limitent la publicité pour l'alcool, mais doivent consolider les mesures adoptées, et 21 pays restreignent la vente d'alcool par l'intermédiaire de licences.

Les Fidji et Tuvalu ont introduit des cours d'éducation physique obligatoires dans les programmes scolaires, tandis que la Nouvelle-Calédonie a encore durci les règles dans ce domaine. Les Fidji et le Samoa ont renforcé l'application des lois et règlements relatifs aux MNT. Depuis le référentiel MANA de 2018, 17 pays ont instauré l'éducation physique obligatoire à l'école.

c) *Réglementation pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans le Pacifique : guide et recommandations (« Cadre législatif océanique »)*

Ce document a été approuvé par les ministres de la Santé lors de leur réunion de mars 2022. Les ministres se sont engagés à utiliser celui-ci pour réformer les lois relatives aux MNT, pour accélérer la mise en œuvre des mesures de lutte visant à atteindre les cibles mondiales et à respecter les engagements pris à l'échelon régional.

3. DÉFIS

Des progrès ont été observés dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques ; mais ces avancées demeurent insuffisantes pour atteindre les cibles mondiales de la lutte contre les MNT. ***La pandémie de COVID-19 et les autres maladies émergentes, le changement climatique et les catastrophes naturelles*** exacerbent la charge des MNT dans la région, car ils perturbent les services de soins de santé essentiels et retardent la mise en œuvre des politiques, des lois et des programmes relatifs aux MNT.

Si la pandémie a mis en lumière la nécessité de ***décentraliser les services de lutte contre les MNT***, les investissements sont encore insuffisants pour accroître la disponibilité des

médicaments essentiels, de l'équipement et du personnel au niveau des soins de santé primaires pour la prévention, le dépistage précoce et le traitement des MNT. La possibilité de gérer les **problématiques transversales** existe réellement, mais la plupart des pays de la région n'en font pas une priorité et manquent encore des capacités requises pour étudier la corrélation entre maladies transmissibles et MNT dans le cadre d'une approche holistique, globale et intégrée.

L'environnement insalubre, les facteurs socio-économiques et les pratiques comportementales touchent l'ensemble de la population océanienne et entraînent des comportements néfastes pour la santé tels que la sédentarité, la consommation d'aliments et de boissons moins bons pour la santé, le tabagisme et l'abus d'alcool. Renforcer les politiques et la législation relatives aux MNT, en particulier la taxation des produits néfastes pour la santé, l'élimination de l'ingérence de l'industrie du tabac, la limitation des acides gras trans dans l'approvisionnement alimentaire et la restriction du marketing des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées ciblant les enfants, reste un défi majeur pour la région dû à l'insuffisance des capacités et des aptitudes requises pour élaborer, promulguer et faire respecter des lois et règlements pertinents.

Malgré les engagements pris à un haut niveau politique, **la gouvernance, la planification, la collaboration interministérielle et l'engagement des secteurs autres que celui de la santé**, notamment les églises, les jeunes et la société civile, pour une implication durable de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société dans la lutte contre les MNT, se sont avérés des défis de taille. Il faut impérativement tirer parti des forums nationaux de parties prenantes pour **plaider en faveur de mesures plurisectorielles de lutte contre les MNT**, en mettant en exergue les lacunes identifiées dans le tableau de bord MANA, et pour consolider les actions menées en appliquant le Cadre législatif océanien tel qu'approuvé et en réformant les lois et les règlements relatifs aux MNT dans tous les secteurs concernés.

En l'absence d'un **engagement plus fort, d'investissements supplémentaires et d'une intensification des actions** en faveur de la lutte, les pays océaniques continueront d'accuser du retard dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux MNT, et donc de menacer le

développement socio-économique ainsi que la concrétisation du concept des îles-santé et des objectifs de développement durable.

4. ORIENTATIONS FUTURES

La reconnaissance de la gravité de la crise des MNT dans le Pacifique passe par la reconquête ou le renforcement de la dynamique nécessaire aux interventions de prévention et de contrôle des MNT. Plusieurs possibilités existent pour consolider les mesures de lutte, élargir les partenariats et inciter divers secteurs et communautés à faire un grand bond en avant, vers « le Pacifique le plus sain ». Renforcer les actions menées contre les MNT en tenant compte des recommandations de la Feuille de route régionale permettra de prévenir et contrôler les MNT, de réduire la co-morbidité due aux maladies infectieuses émergentes et de promouvoir le bien-être de tous, ainsi que d'accomplir notre vision pour le Pacifique, à savoir celle d' « une région où l'ensemble des peuples peuvent vivre longtemps et en bonne santé, tout en étant productifs ».

4.1 Recommandations à l'intention des pouvoirs publics :

Les directeurs de la santé des pays océaniques sont invités à :

- 1) **Prendre des mesures actives** pour s'assurer qu'un **comité national plurisectoriel de lutte contre les MNT** est établi pour superviser la mise en œuvre du **plan national chiffré connexe** assorti de cibles spécifiques, et pour assurer le suivi des progrès à l'aide d'un **mécanisme de responsabilité mutuelle** tel que le tableau de bord MANA ou d'autres indicateurs similaires, et ainsi garantir l'avancée vers les cibles mondiales relatives aux MNT ;
- 2) **Continuer de renforcer les politiques et la législation** relatives aux MNT, de l'élaboration à la mise en œuvre, grâce à la collaboration interministérielle et à l'utilisation de la *Règlementation pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans le Pacifique : guide et recommandations*, en particulier pour combler les lacunes communes aux pays de la région, telles que la hausse des taxes sur les produits néfastes pour la santé jusqu'au niveau recommandé, l'élimination de l'ingérence de l'industrie du tabac, la réglementation relative à la commercialisation de l'alcool, la limitation des acides gras

trans dans l'approvisionnement alimentaire et la restriction du marketing des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées ciblant les enfants ;

- 3) **Plaider pour et s'engager à** augmenter les investissements et renforcer les capacités **au niveau des soins de santé primaires** pour améliorer le dépistage précoce, la prise en charge des MNT et du bien-être mental, et appuyer les approches qui étudient la corrélation entre maladies transmissibles et MNT dans le cadre d'une approche holistique, globale et intégrée ; et
- 4) **Inciter** la société civile, les écoles, les lieux de travail, les églises, les jeunes et les communautés à mettre en œuvre et à perfectionner des **interventions novatrices visant à modifier les comportements**, en ciblant les principaux facteurs de risque de MNT et les déterminants environnementaux et socio-économiques connexes, pour s'attaquer aux causes profondes des MNT en impliquant de manière coordonnée l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement :

Les partenaires du développement sont invités à :

- 1) **Davantage s'engager** à fournir un soutien technique pour renforcer les actions menées contre les MNT et régler les questions transversales dans la région, et assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités ;
- 2) **Investir** des ressources financières supplémentaires pour mener des interventions novatrices en matière de MNT, fondées sur les connaissances disponibles, en utilisant des moyens de communication créatifs pour encourager les changements de comportement ;
- 3) **Aider les pays** à planifier et à conduire des études d'impact, par exemple sur la taxation et autres politiques, et partager les informations relatives aux meilleures pratiques fondées sur des données factuelles dans la région ; et
- 4) **Encourager** l'intensification des efforts tendant à impliquer la société civile, à améliorer la collaboration régionale et internationale et à développer des réseaux.